

Action zone



Publication trimestrielle du PNUE TIE

Programme ActionOzone sous l'égide du Fonds Multilatéral

Bulletin d'information sur la protection de la couche d'ozone et l'application du Protocole de Montréal

ISSN 1020-1602

Point de vue

L'échéance d'élimination approche



Dr Donald Cooper
Directeur,
Département des
services de santé
environnementaux,
Bahamas

L'action menée par les Parties au Protocole de Montréal et ses amendements est entrée dans une nouvelle phase. Cette année, pour la première fois, les mécanismes de contrôle obligatoire sont appliqués aux pays de l'Article 5. La plupart des Parties de l'Article 5 ont déjà

pris des mesures pour répondre aux futures restrictions imposées sur l'utilisation de SAO et devraient atteindre leurs objectifs.

Le consensus sur l'importance de la protection de la couche d'ozone, et le niveau élevé de coopération entre les Parties, les agences d'exécution, l'industrie, les organisations non gouvernementales et les Secrétariats du Protocole de Montréal et du Fonds Multilatéral sont des facteurs fondamentaux de la réussite de l'action menée. Grâce à l'assistance fournie par l'intermédiaire du Fonds Multilatéral et à la gestion du fonds par le Comité Exécutif (ExCom), nous pouvons prévoir une élimination accélérée des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) par les pays de l'Article 5.

L'examen de projets d'élimination totale destinés à éliminer toutes les autres utilisations de SAO témoigne de cette élimination accélérée. Plusieurs petits états insulaires, faibles consommateurs de SAO, sont à l'avant-garde de cette tendance en faveur de l'élimination totale. Leur expérience montrera comment étendre l'action aux pays plus gros consommateurs.

La récente décision prise par l'ExCom, par le biais de son Sous-comité sur le contrôle, l'évaluation et le financement, au sujet de la révision des projets de renforcement institutionnel et des bureaux nationaux ozone indique également une prise de conscience de l'évolution de l'action pour la protection de la couche d'ozone. A l'avenir, le rôle des bureaux inclura probablement le contrôle des programmes de sensibilisation et d'éducation, y compris l'élaboration des politiques ozone nationales.

L'élimination accélérée des SAO dans les pays de l'Article 5 dépendra de l'existence de ressources financières suffisantes fournies par le Fonds Multilatéral. Le prochain réapprovisionnement du Fonds sera crucial et devrait être un bon indicateur de la priorité accordée par la communauté internationale à la protection de la couche d'ozone.

Sommaire

| | |
|---|----|
| Point de vue | 1 |
| La XXVIIe réunion de l'ExCom convient de la fermeture du secteur de la production en Chine | 1 |
| Nouvelles des agences internationales | 2 |
| Industries et technologies nouvelles | 3 |
| Eliminations réussies | 3 |
| Publication d'une étude du PNUE sur le potentiel en matière de remplacement des hydrocarbures | 4 |
| Le PNUE va développer une stratégie régionale pour les pays des Iles du Pacifique | 4 |
| Le FEM et le FM s'associent pour aider la Thaïlande à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de CFC | 4 |
| Campagne de sensibilisation en Pologne | 5 |
| En bref | 5 |
| Nouvelles scientifiques de l'ozone | 6 |
| Nouvelles des réseaux | 6 |
| Nouvelles de ONG | 6 |
| Création d'un groupe de travail HFC/PFC | 7 |
| Réunions et ateliers | 7 |
| Le point sur l'élimination du bromure de méthyle | 8 |
| Le bromure de méthyle et le Protocole de Montréal : importance des Ajustements de 1997 | 8 |
| PNUE TIE | 9 |
| La récupération et le recyclage des fluides frigorigènes en images | 9 |
| Nouvelles mondiales | 9 |
| Statut des ratifications | 9 |
| L'entretien avec un responsable du bureau national ozone | 10 |
| Prochaines réunions | 10 |
| Publications récentes | 10 |

Le gel de 1999 sur la production et la consommation des CFC dans les pays en développement : plus que deux mois!

La XXVIIe réunion de l'ExCom convient de la fermeture du secteur de la production en Chine

L'accord sur la fermeture du secteur de la production en Chine a été l'un des points majeurs de la XXVIIe réunion de l'ExCom qui a eu lieu du 24 au 26 mars 1999 à Montréal. La réunion a également approuvé des projets d'une valeur de US\$22 millions, comprenant des amendements aux programmes de travail du PNUE ainsi que des projets pour

d'autres agences d'exécution. L'ExCom a également approuvé la préparation d'un plan de gestion d'élimination finale pour les Bahamas, ainsi que des programmes nationaux d'élimination des CFC pour la Malaisie et la Thaïlande, témoignant ainsi de la volonté d'innovation des parties.

suite page 5 ...



La Xi'an Jinzhu Chemical Industry Co. Ltd, première usine pilote de HFC-134a en Chine, mise en service en mars 1999. Le procédé technique pour cette usine, qui a une capacité annuelle de 2000 tonnes, a été mis au point par le Xi'an Modern Chemistry Research Institute. La Chine prévoit la création prochaine d'une autre usine de HFC-134a qui devrait avoir une capacité annuelle de 500 tonnes.

Nouvelles des agences internationales



Secrétariat du Fonds

Le Secrétariat du Fonds a préparé la XXVIIe réunion de l'ExCom et de ses comités annexes, qui ont eu lieu à Montréal, du 22 au 26 mars 1999.

A la suite de cette réunion, le Secrétariat a actualisé ses bases de données pour refléter les décisions prises par l'ExCom et les approbations budgétaires.

Les plus récentes versions de ces bases de données sont disponibles sur le site internet du Secrétariat du Fonds (www.unmfs.org). Outre l'information sur le Fonds Multilatéral destinée au public et les comptes rendus sur les récentes réunions de l'ExCom, ce site permet également aux membres de l'ExCom d'obtenir une documentation sur les prochaines réunions. Grâce au transfert électronique, les documents des réunions sont communiqués plus rapidement aux membres du Comité et ces derniers disposent donc de plus de temps pour examiner les nombreux documents de travail.

Une nouvelle adjonction importante au site internet est celle de la version électronique des formulaires utilisés par les responsables ozone pour envoyer leur compte rendu annuel sur les progrès réalisés pour la mise en oeuvre des programmes de pays.

Contact : Dr Omar El-Arini, Secrétariat du Fonds Multilatéral, 1800 McGill College Avenue 27th Floor, Montréal, Québec H3A 3J6, Canada
tél : +1 514 282 1122, fax : +1 514 282 0068
e-mail : secretariat@unmfs.org
<http://www.unmfs.org>



Programme ActionOzone du PNUE TIE

La XXVIIe réunion de l'ExCom a approuvé les

amendements du programme de travail de 1999 du PNUE, d'une valeur de US\$1,5 million, ainsi que son plan commercial de 1999. Le programme de travail comprenait des projets tels que la préparation des programmes de pays pour le Laos et le Libéria, des projets de renforcement institutionnel et des renouvellements de projet pour l'Algérie, le Burkina Faso ainsi que la République Démocratique du Congo, la préparation de plans de gestion des fluides frigorigènes (Bénin, Chili, Comores, Congo, Maroc, République Centrafricaine et Yemen), la mise en oeuvre de plans de gestion des fluides frigorigènes pour le Pérou et le Guatemala et des projets autres que des projets d'investissement relatifs au bromure de méthyle. Le programme de pays de la République démocratique du Congo a été approuvé.

Le réseau régional des responsables

gouvernementaux SAO pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique a tenu une réunion de suivi (voir page 6). L'Atelier régional pour l'Asie sur l'expérience acquise en matière de transferts de technologie sous l'égide du Protocole de Montréal, a aussi été organisé par le PNUE (voir page 7).

Contact : M Rajendra M. Shende
PNUE TIE, 39-43 Quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15, France
tél : +33 1 44 37 14 50, fax : +33 1 44 37 14 74
e-mail : ozonation@unep.fr
<http://www.unepie.org/ozonation.html>

Secrétariat Ozone du PNUE



Le Secrétariat a fait circuler les rapports de synthèse des comités scientifiques, des comités sur les effets environnementaux, et des groupes de l'évaluation technique et scientifique, et a diffusé les rapports fournis par les comités des secteurs Aérosols, Economie, Mousses, Fluides frigorigènes, ainsi que le Comité des options techniques pour le bromure de méthyle, à tous les gouvernements, institutions et organisations appropriées.

Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat du Fonds Multilatéral et le Groupe de l'évaluation technique et scientifique à propos de la question du réapprovisionnement du Fonds Multilatéral pour 2000-2002, et avec les coprésidents des trois comités sur la synthèse de leurs rapports d'évaluation de 1998.

Contact : M K. M Sarma, Secrétariat Ozone du PNUE, PO Box 30552, Nairobi, Kenya
tél : +254 2 623 885, fax : +254 2 623 913
e-mail : madhava.sarma@unep.org
<http://www.unep.org/unep/secretar/ozone/home.htm>



PNUD

La XXVIIe réunion de l'ExCom a approuvé un budget de US\$2,32 millions pour 15 projets d'investissements du PNUD qui permettront d'éliminer 251 tonnes de PAO dans cinq pays. Par ailleurs, quatre autres projets, d'un montant de US\$0,9 million, ont été approuvés et permettront des essais d'alternatives au bromure de méthyle. Des renouvellements de projets de renforcement institutionnel ont été approuvés pour le Costa Rica et l'Inde.

A la fin de 1998, le PNUD avait éliminé 11 053 tonnes de PAO grâce à 218 projets complétés totalement ou partiellement dans les secteurs des aérosols, mousses, halons, réfrigération et solvants dans 29 pays. Fin décembre 1998, le PNUD avait dépensé près de US\$137 millions de son budget approuvé.

L'ExCom a également approuvé le Plan commercial 1999 du PNUD qui permettra au PNUD d'établir 141 projets d'investissements et d'alternatives au bromure de méthyle dans 37 pays.

Contact : M Frank Pinto, PNUD, 1 United Nations Plaza, New York, NY 10017, Etats-Unis
tél : +1 212 906 5042, fax : +1 212 906 6947
e-mail : frank.pinto@undp.org
<http://www.undp.org/seed/eap.montreal>



ONUDI

La XXVIIe réunion de l'ExCom a examiné le Plan commercial pour les agences d'exécution pour 1999, ainsi que les projets d'investissement tirés du Plan commercial de 1998 et examiné de nouveaux secteurs annexes. Huit projets d'investissements soumis à titre de reports du plan commercial 1998 ont été approuvés et représentent une valeur totale de US\$2 120 469 (y compris les coûts de soutien). US\$1 063 330 ont également été approuvés pour la préparation de 39 projets conformément au plan commercial de l'ONUDI 1999. Enfin, trois projets de renforcement institutionnel et une préparation de programme de pays, d'une valeur de US\$489 799, ont été approuvés.

Contact : M Si Ahmed, ONUDI
P. O. Box 300, A-1400 Vienne, Autriche
tél : +43 1 26026 3782, fax : +43 1 26026 6804
e-mail : adambrasio@unido.org
<http://www.unido.org>



Banque Mondiale

La XXVIIe réunion de l'ExCom a approuvé le montant de US\$150 millions pour la réduction et la fermeture de tous les centres de production de CFC en Chine. Ceci devrait permettre d'éliminer une production d'environ 45 000 tonnes de CFC, soit environ 60 pour cent de la production totale dans les pays en développement, ou environ 45 pour cent de la production mondiale de CFC. L'ExCom a également approuvé un budget de US\$8,7 millions pour 22 projets d'investissements en Argentine, Chine, Inde, Indonésie et Thaïlande, visant à éliminer 2241 tonnes de PAO. Pour plus d'informations sur l'élimination du secteur de la production en Chine, veuillez consulter le site internet de la Banque Mondiale intitulé 'What's new' (adresse complète ci-dessous).

Contact : M Steve Gorman, Banque Mondiale
1818 H Street N.W., Washington DC 20433
Etats-Unis, tél : +1 202 473 5865
fax : +1 202 522 3258
e-mail : sgorman@worldbank.org
<http://www.esd.worldbank.org/mp/>

Industries et technologies nouvelles

Le PNUE TIE vous remercie de lui faire parvenir des informations sur les industries et mentionnera dans ce bulletin autant de nouvelles technologies et de nouveaux produits qu'il lui sera possible

REFRIGERATION/CLIMATISATION

Une coopération Suisse/Allemagne/Inde contribue à l'élimination des CFC

Suite à notre compte rendu dans le No 28 de ce bulletin (octobre de 1998), la société Godrej-GE Appliances Ltd, en Inde, met actuellement en œuvre le 'Projet Ecofrig' en association avec le Ministère de l'environnement indien et les gouvernements suisse et allemand.

La première phase du projet nécessite l'installation d'équipement de soufflage de polyuréthane utilisant du cyclopentane à la place des chlorofluorocarbones (CFC). L'introduction du cyclopentane pour le soufflage a déjà commencé et devrait être complétée pour toutes les gammes de produits d'ici novembre 1999.

Selon les prévisions de Godrej-GE, la production commerciale de réfrigérateurs sans CFC devrait commencer vers le milieu de l'année 1999. Au cours de la seconde phase, qui devrait être terminée entre 2004 et 2005, la société décidera du choix d'un gaz sans danger pour l'environnement.

Contact : M Atul Bagai, Ministère de l'environnement et les forêts, fax : +91 11 464 2175/2176

Du Suva 404A pour le nouveau congélateur-chambre de l'abbaye de Subiaco

Aux Etats-Unis, l'abbaye de Subiaco vient de remplacer son remplacé sa chambre froide, en place depuis 34 ans, par une unité à meilleur rendement énergétique qui utilise du Suva® 404A comme fluide frigorigène, au lieu de R-502. Suva® 404a est un mélange de 44 pour cent de HFC-125, 52 pour cent de HFC-143a et 4 pour cent de HFC-134a.

L'abbaye, où vivent 65 moines bénédictins, accueille des personnes qui viennent y faire une retraite dans son domaine de 25 hectares. Les moines ont un élevage de 400 têtes de bétail sur plus de 205 hectares de terres agricoles.

En 1994, le congélateur de l'abbaye présentait des fuites de fluide frigorigène et l'isolation de ses parois avait commencé à se dégrader. Les responsables décidèrent de le remplacer et analysèrent les besoins de l'abbaye.

Le nouveau congélateur utilise un compresseur de 10,5 kW, une unité de condensation externe dotée d'un compresseur Copeland triphasé de 3HP et une cellule d'évaporation Bohn. L'équipe chargée de l'installation a bénéficié des

conseils fournis par la Dupont Refrigerants Authority. Le nouveau congélateur est à présent opérationnel et le fluide frigorigène Suva® 404A maintient sa température à environ -23°C.

Contact : DuPont Europe, fax : +41 22 717 6169

BROMURE DE METHYLE

Les impulsions électriques pourraient remplacer le bromure de méthyle

Une nouvelle technique à base de courant électrique à haute tension pourrait bien être ajoutée à la liste des alternatives au bromure de méthyle pour la lutte contre les parasites. Des 'champs d'impulsions électriques'—c'est-à-dire des impulsions de courant électrique à haute tension d'une durée de quelques microsecondes—semblent être efficaces contre les oeufs et les larves de drosophile pour la protection des cultures d'agrumes.

Des recherches sur l'utilisation de cette technique contre les parasites ont été effectuées par Guy Hallman de l'Agricultural Service (ARS) du ministère américain de l'agriculture. Hallman a commencé à s'intéresser à cette technique après avoir lu des articles sur les essais effectués par Q. Howard Zhang de l'université Ohio State sur la destruction des bactéries.

Zhang ayant constaté que les bactéries étaient détruites par un courant de 25 000 volts, Hallman a pensé qu'une tension plus basse pourrait détruire des organismes plus complexes. Au cours d'essais en collaboration, les deux chercheurs ont exposé des oeufs de drosophile à dix impulsions d'une durée de 50 microsecondes et de 9000 volts. Au terme de ce traitement, moins de 3 pour cent des oeufs ont éclos et aucune des larves n'est parvenue à maturité. Les larves se sont révélées encore plus vulnérables que les oeufs—quelques impulsions de 2000 volts ont suffi pour les empêcher de parvenir à maturité.

En dépit de ces succès, il ne semble pas que cette technique soit appelée à remplacer le bromure de méthyle pour la fumigation des agrumes dans un proche avenir. D'autres recherches sont nécessaires, en particulier sur les effets possibles de cette technique sur les fruits, et des études de marché. A cet effet, l'ARS recherche un partenaire industriel pour effectuer d'autres études sur les champs d'impulsions électriques.

Contact : Guy Hallman, ARS, fax : +1 956 565 6652

Eliminations réussies

Un projet unique sur les mousses phénoliques complété en Inde

Pionnier et plus important fabricant en Inde de stratifiés décoratifs et industriels, de résines phénoliques, polyesters non saturés et mousses phénoliques, Bakelite Hylam Ltd a éliminé 58 tonnes de CFC-12 par an. Le CFC-12, utilisé comme agent de soufflage pour la production de panneaux de mousse phénolique rigide pour le secteur de la construction, est remplacé par le n-pentane.

Le projet a été financé par une subvention du Fonds Multilatéral de US\$367 000 et des fonds de contrepartie fournis par la société. Ce financement a couvert le remplacement de l'extrémité d'admission du laminateur, d'importants équipements de stockage, manutention, contrôle et sécurité pour le n-pentane, des systèmes mélangeurs et doseurs de résine, des audits de sécurité, une assistance technique et une formation. La technologie de conversion a été fournie par Zaco BV, Pays Bas. Les activités du projet ont été complétées en décembre 1998. Ce projet du PNUD, mis en oeuvre par l'UNOPS, est le seul de ce type sous l'égide du Fonds Multilatéral dans le domaine des applications de mousse phénolique.

L'US EPA décide d'enregistrer de nouveau le 1,3-dichloropropène

L'Environmental Protection Agency des Etats-Unis (US EPA) s'est déclaré en faveur de la poursuite de l'enregistrement du 1,3 dichloropropène (1,3-D), l'ingrédient actif des produits de fumigation des sols, Telone™. Depuis plus de 40 ans, à travers le monde, les agriculteurs utilisent les produits de fumigation Telone™ pour lutter contre les parasites présents dans le sol, tels que les nématodes, les bactéries et les champignons, pour plus de 120 cultures de légumes, de fruits et de pépinières. Le bromure de méthyle devant être éliminé d'ici 2005, les agriculteurs font de plus en plus appel aux produits de fumigation des sols Telone™.

L'US EPA a publié une 'Décision d'éligibilité de ré-enregistrement' pour le 1,3-D, qui fait suite à 12 ans d'études poussées sur l'impact potentiel du produit sur la santé et sur l'environnement. Après certaines modifications de l'étiquetage du produit, pour répondre aux mises en garde de l'US EPA sur les risques pour les nappes phréatiques, le produit répondra à toutes les exigences de la 'décision d'éligibilité de ré-enregistrement' et toutes les utilisations de 1,3-D pourront être réenregistrées. (Telone™ est une marque déposée de Dow AgroSciences LLC.)

Contact : Dow AgroSciences, tél : +1 317 337 4651

Correction

Le numéro de fax du PEN Air Conditioning Company indiqué dans *ActionOzone* no 28 était incorrect. Le numéro de fax correct est le suivant: +61 7 3357 9034

Publication d'une étude du PNUE sur le potentiel en matière de remplacement des hydrocarbures

Le PNUE est en train de publier une étude sur l'utilisation des hydrocarbures pour la modification des appareils de réfrigération domestiques et les petits appareils commerciaux à base de CFC.

Cette étude a pour but d'aider les personnes responsables d'établir les règles de politique générale à prendre des décisions fondées sur une information précise en ce qui concerne les modifications de ce type d'équipement, en diffusant des informations clés sur l'expérience des pays développés et en développant avec les hydrocarbures. L'étude contient des conclusions établies par un important forum international sur ce sujet, des informations techniques recueillies auprès de diverses sources, de nouvelles données et un rapport 'd'ensemble' qui regroupe tous ces éléments. Elle identifie également ce qui reste encore à faire dans ce domaine.

Cette étude devrait intéresser particulièrement les pays à faible

consommation de SAO qui ont des options plus limitées à court terme pour réduire leur consommation de SAO afin de respecter le gel de 1999 et les engagements ultérieurs de réduction conformément au Protocole de Montréal. La technologie aux hydrocarbures pourrait figurer parmi ces options.

L'étude a été approuvée et financée dans le cadre du Programme de travail 1997 du PNUE sous l'égide du Fonds Multilatéral, avec une aide supplémentaire fournie par Environment Canada, GTZ/Proklima, le National Research Council de Canada, le Ministère néerlandais de la coopération du développement et l'Agence suisse pour l'environnement, les forêts et les paysages. L'étude sera disponible sur le site internet d'ActionOzone.

Contact : Programme Action Ozone du PNUE TIE
tel : +33 1 44 37 14 50, fax : +33 1 44 37 14 74
e-mail : ozonaction@unep.fr
<http://www.unepie.org/ozonaction.html>

Le PNUE développe une stratégie régionale pour les pays des îles du Pacifique

En étroite collaboration avec le South Pacific Regional Environment Programme (SPREP) et le gouvernement néo-zélandais, le PNUE prépare actuellement un programme pour le développement et la mise en oeuvre d'une stratégie régionale d'élimination des SAO pour toutes les îles du Pacifique. Bien qu'ils n'aient pas tous encore ratifiés le Protocole de Montréal, quatorze pays dans la région du Pacifique Sud profiteront de cette stratégie. L'un des objectifs de cette stratégie est d'inciter les pays non Parties à ratifier le Protocole, ce qui leur permettrait de bénéficier d'une aide sous l'égide du Fonds Multilatéral.

Cette stratégie fera appel à l'expertise du SPREP, à des réseaux gouvernementaux et de techniciens existants dans le cadre du Programme d'assistance sur les changements climatiques pour les îles du Pacifique (PICCAP). La stratégie SAO, qui devrait être mise en oeuvre en 1999–2000, promet d'intégrer les stratégies nationales individuelles au sein d'une stratégie régionale plus large afin d'obtenir une mise en oeuvre rentable et efficace.

Le développement de cette stratégie a débuté avec un atelier régional à Apia, Samoa, en décembre 1998, au cours duquel les participants ont examiné les principes et les modalités de la mise en oeuvre.

Contact : Programme ActionOzone du PNUE TIE
tel : +33 1 44 37 14 50, fax : +33 1 44 37 14 74
e-mail : ozonaction@unep.fr
<http://www.unepie.org/ozonaction.html>

Projets d'investissements complétés sous l'égide du Fonds Multilatéral (au 31 décembre 1998)

| | mousses | réfrigération | halons | aérosols | solvants | divers | multi-secteurs | section de production | numéro total | total de tonnes de PAO |
|-----------------|---------|---------------|--------|----------|----------|--------|----------------|-----------------------|--------------|------------------------|
| Banque Mondiale | 34 | 60 | 2 | 10 | 19 | 2 | 2 | 6 | 135 | 26 819 |
| PNUD | 145 | 53 | 4 | 4 | 12 | 0 | 0 | 0 | 218 | 11 053 |
| ONUDI | 40 | 49 | 1 | 20 | 21 | 0 | 0 | 0 | 131 | 14 050 |

Le FEM et le FM s'associent pour aider la Thaïlande à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de CFC

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds Multilatéral (FM) ont convenu d'apporter une assistance financière de US\$5 millions pour aider la Thaïlande à mettre en oeuvre un projet novateur. Ce projet utilisera un financement autre que des subventions pour parvenir à deux objectifs environnementaux précis : la protection de la couche d'ozone et l'amélioration des effets du changement climatique.

L'idée d'utiliser ces deux mécanismes financiers est née lors du Programme de formation en matière d'appareils de refroidissement et de fluides frigorigènes organisée par le Programme ActionOzone du PNUE à Bangkok en 1995. Pour effectuer le suivi de ce programme, le gouvernement thaïlandais et la Banque Mondiale ont instauré le programme de

remplacement des appareils de refroidissement qui sera géré par une société d'utilité publique : la Electricity Generation Authority of Thailand (EGAT). Dans un premier temps, ce programme remplacera 24 appareils de refroidissement au CFC (systèmes de climatisation de bâtiments) par des appareils de refroidissement sans CFC très performants, grâce à un fonds de roulement de US\$5 millions, US\$2,5 millions fournis par le FEM et US\$2,5 millions par le FM. Une fois la phase de démonstration complétée avec succès—c'est à dire quand les nouveaux appareils de refroidissement indiquent des économies importantes d'énergie et de CFC—la somme investie initialement sera utilisée pour étendre le projet par un emprunt de US\$25 millions destinés à

l'achat de 520 autres refroidisseurs sans CFC. 90 pour cent des économies réalisées par chaque nouveau appareils de refroidissement sera utilisé pour rembourser le FEM et le FM. Une fois le projet terminé, nous prévoyons une réduction de la consommation de CFC d'environ 440 tonnes et une réduction des émissions de carbone d'environ 1390 millions de tonnes.

Le programme devrait servir d'exemple à d'autres pays qui pourraient déterminer l'intérêt d'utiliser une telle méthode pour des projets similaires—possibilité d'utiliser un financement autre que des subventions pour compléter des subventions existantes, ainsi que la capacité d'un tiers à gérer un projet basé sur la performance.

Contact : Banque Mondiale,
tel : +1 202 473 5965, fax : +1 202 522 3258

... suite de la page 1

Le Président de l'ExCom a rappelé que 1999 est une année de transition en ce qui concerne le gel des CFC. Il a également recommandé au Comité de veiller à ce que les pays de l'Article 5 respectent la réduction de 50 pour cent d'ici 2005, en accordant peut-être plus d'importance au secteur de la production, sans pour autant diminuer le financement du secteur de la consommation.

D'autres points importants examinés au cours de la réunion comprenait les plans commerciaux de 1999 et les programmes de travail des agences d'exécution, la soumission des projets d'investissements ainsi que les questions de politique générale concernant la réfrigération mobile, les pertes d'évaporation, l'élimination des SAO dans le secteur de la réfrigération commerciale et les produits de traitement.

Le Comité a pris les principales décisions suivantes :

- accord sur l'élimination du secteur de la production en Chine ;
- approbation du programme d'évaluation pour 1999 ;
- approbation des programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine, le Qatar et la République démocratique du Congo ;
- lors de la soumission de projets, les agences d'exécution et les pays devront fournir des données sectorielles à jour qui permettront d'évaluer l'impact de ces projets sur les programmes d'élimination et sur les obligations des

pays conformément au Protocole de Montréal ;

- la consommation de bromure de méthyle ne doit pas être incluse dans les calculs de consommation de SAO utilisés pour établir le statut de pays faible consommateurs (pays ayant une consommation inférieure à 300 tonnes) ;
- création d'un groupe de travail chargé de réviser les directives existantes pour le secteur du bromure de méthyle ;
- le Secrétariat et les agences d'exécution devront améliorer les directives proposées sur l'élimination des SAO dans le secteur de la réfrigération commerciale en tenant compte des observations et recommandations du sous-comité sur la révision des projets ;
- les membres, agences bilatérales et agences d'exécution sont invités à exprimer leur point de vue et partager leur expérience pratique sur les plans de gestion des fluides frigorigènes ; ces données seront intégrées aux débats d'un groupe de contact à la XXVIII^e réunion de l'ExCom. Le sous-comité sur le contrôle, l'évaluation et le financement est chargé d'examiner les objectifs de rendement pour la préparation et la mise en oeuvre de ces plans de gestion.

Contact: Secrétariat du Fonds Multilatéral

fax: +1 514 282 0068

e-mail: secretariat@unfms.org

<http://www.unfms.org>

Campagne de sensibilisation en Pologne



Une campagne de sensibilisation est l'élément clé de la stratégie d'élimination des halons en Pologne. Plusieurs réunions et séminaires sectoriels ont eu lieu sur ce

sujet au cours de ces dernières années, y compris une réunion internationale à laquelle ont participé des experts d'autres pays aux économies en transition. Une formation réunissant des experts nationaux et internationaux a été organisée en 1998. Il était co-parrainé par le FEM et le gouvernement polonais. Deux séries de directives présentant une vue d'ensemble sur le problème ont été publiées. Deux organismes—le Siège national des services de lutte incendie et le Centre de recherches sur la protection incendie—ont un rôle majeur dans le développement de la stratégie d'élimination des halons et la campagne de sensibilisation.

Contact: Barbara Polak

tel : +48 22 601 1567, fax : +48 22 621 4079

e-mail : b.j.polak@oskarpro.com.pl

En bref...

○ Avertissement de ICI : la demande élevée de HFC entraînera une augmentation des prix

Suite aux prévisions selon lesquelles la demande accrue prévue pour les HFC entraînera des pénuries en Europe cet été, ICI Klea a annoncé un 'prix fixe' pour le R-134a en grandes quantités de £3,45/kg pour les commandes non contractuelles. Ce prix est entré en vigueur le 1er mars 1999. Au cours des deux dernières années, l'utilisation de HFC dans le monde a augmenté en moyenne de 10 à 15 pour cent. Pour répondre à cette demande croissante l'Europe importe environ 25 pour cent de ses HFC des Etats-Unis, et ceci depuis 1996. Le 'prix du marché' aux Etats-Unis pour le HFC-134a est déjà supérieur à £2,75/kg et continue d'augmenter, ce qui incite les fabricants de HFC aux Etats-Unis à vendre à une clientèle nationale plutôt que d'exporter. De plus, au fur et à mesure que l'approvisionnement diminuera, les fabricants n'exporteront le produit vers l'Europe, que s'il peut être vendu aux prix américains plus les frais d'expédition.

Contact : ICI Klea, fax : +44 1928 511418

○ Protection des tissus 'à faire soi-même' pour le marché australien

La Heat Management Company (Brisbane, Australie) a commercialisé un produit applicable lors du lavage des vêtements qui peut tripler leur protection anti-UV jusqu'à un facteur de protection de SPF 50 ou plus. Le produit, vendu sous la marque Sunstopper, contient du benzotriazol, un produit absorbateur d'UV couramment utilisé dans les peintures et autres produits.

Contact : The Heat Management Co.

fax : +61 7 3272 9944

e-mail : heatmanagement@one-net.au

○ Dumping de substances appauvrissant la couche d'ozone en Afrique

La Zambie a exprimé sa préoccupation à propos du fait qu'elle devient un lieu de dumping pour une large gamme de produits contenant des SAO. Selon le journal *The Post*, d'autres pays dans cette partie du monde sont aussi contraints d'utiliser des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'Environmental Council of Zambia prépare actuellement des mesures pour réglementer l'importation et le transfert de technologies servant à la fabrication de tels produits.

Contact : M Wilson Ndhlovu, fax : +260 1 252952

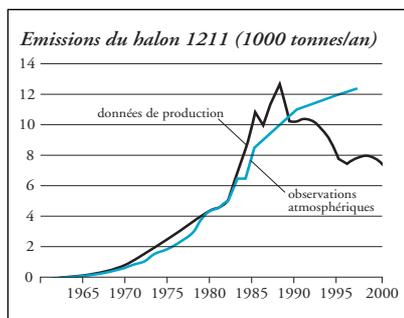
e-mail : ndhlovu.menr@zamnet.zm

Nouvelles scientifiques de l'ozone

Une augmentation inattendue des émissions de halon-1211 risque de retarder l'amélioration de l'état de la couche d'ozone

Des recherches effectuées par le CSIRO australien ont mis en lumière une augmentation annuelle de 200 tonnes environ des émissions de halon-1211. Ces résultats sont en contradiction avec les prévisions basées sur les calculs du Protocole de Montréal, selon lesquelles les émissions de halon-1211 auraient atteint leur maximum en 1988 et seraient en diminution à l'heure actuelle.

Ces mesures ont été effectuées par le CSIRO sur des échantillons d'air non pollué prélevés à la station de surveillance atmosphérique de Cape Grim, au nord-ouest de la Tasmanie. La station de Cape Grim est située sur la trajectoire des 'quarantièmes rugissants' qui soufflent de l'air non pollué à travers l'Océan austral.



Le Halon 1211, également connu sous le nom de BCF, est utilisé dans les extincteurs portables. Bien que sa production ait cessé dans les pays développés en 1994, les pays en voie de développement peuvent en continuer la production jusqu'en 2010. Il semblerait que les modèles de calculs originaux utilisés pour les prévisions des émissions de SAO ont sous-

estimé les émissions de halon-1211 par les pays en voie de développement.

Selon le CSIRO, ces niveaux élevés de halon-1211 pourraient s'expliquer par les émissions de halon-1211 résultant de la production accrue autorisée en Chine, un pays qui produit environ 90 pour cent de ce gaz.

Alors que les concentrations de la plupart des SAO sont en diminution, les niveaux de Halon 1211 continuent d'augmenter. Les concentrations de halon-1211 dans la couche d'ozone ont augmenté d'environ 25 pour cent au cours de la dernière décennie et sont à l'origine de 20 pour cent de l'appauvrissement actuel de la couche d'ozone. Selon les chercheurs du CSIRO, en raison de ses niveaux d'émission actuels, le halon-1211 est le halon le plus destructeur et pourrait retarder de dix ans l'amélioration de l'état de la couche d'ozone.

Contact : Dr Paul Fraser, CSIRO, fax : + 61 03 9239 4613

Diminution des niveaux d'ozone au printemps au-dessus du Groenland

Le numéro de janvier 1999 de *Geophysical Research Letters* a signalé une importante diminution des valeurs mensuelles moyennes des niveaux d'ozone au printemps au-dessus du Groenland au cours de la dernière décennie. Ces conclusions font suite à huit ans de mesures continues de la colonne d'ozone effectuées à Thule, dans le nord-ouest du Groenland, par Signe Andersen de l'Institut météorologique danois.

Les niveaux mensuels moyens d'ozone au printemps ont été inférieurs pour toutes les années par rapport à la décennie précédente ; cependant, c'est lorsque le vortex polaire était au dessus de Thule que l'on a observé les diminutions les plus importantes. En particulier, au cours des années 1993, 1995, 1996 et 1997, les niveaux d'ozone ont été inférieurs d'environ 30 pour cent par rapport à la moyenne à long terme.

Andersen a également utilisé les conditions météorologiques pour estimer la proportion de la diminution qui peut être attribuée aux transports plutôt qu'à une cause chimique. Selon son analyse, en 1995, les transports ont été à l'origine d'environ 30 pour cent de la diminution, alors qu'en 1996 ils n'ont causé que 17 pour cent de cette diminution. La différence entre ces deux années—d'environ 114 Unités Dobson—s'explique par un appauvrissement de la couche d'ozone d'origine chimique.

**Contact : American Geophysical Union Service and Information Center
e-mail : service@agu.org**

Les rayons UV-B dangereux pourraient avoir des effets sur les poissons

Des études effectuées par le Plymouth Marine Laboratory (Royaume-Uni) ont montré que certains types de poissons risquent de subir des brûlures solaires si, en raison de l'appauvrissement de la couche d'ozone, ils sont exposés à des niveaux d'UV-B plus élevés que les niveaux actuels.

Des chercheurs de ce laboratoire ont effectué une simulation des niveaux supplémentaires de rayons UV-B qui devraient atteindre la terre au cours des 50 années à venir. Leurs conclusions montrent qu'une augmentation des rayons UV-B pourrait faire peler la peau des poissons clairs et plats, et accroître leur risque de maladie.

**Contact : Plymouth Marine Laboratory, fax : +44 (0)1752 633101
e-mail : enquiry@pml.ac.uk, http://www.pml.ac.uk/pml/**

Nouvelles des réseaux

Réunion à Bangkok des responsables SAO pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique

Les responsables gouvernementaux SAO pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique ont indiqué qu'ils pourront facilement respecter le gel de 1999 sur les CFC, mais risquent de rencontrer des problèmes en ce qui concerne la réduction de 50 pour cent prévue pour 2005. Ceci a été l'une des principales questions examinées au cours de la réunion de suivi du réseau régional des responsables gouvernementaux SAO qui a eu lieu à Bangkok le 4 et 5 mars 1999 en même temps que l'Atelier régional asiatique sur le transfert de technologies sous l'égide du Fonds Multilatéral organisé conjointement par le PNUE TIE, l'APCTT et le centre S et T NAM. Huit responsables SAO asiatiques, suédois et australiens ont participé à la réunion et ont également abordé des questions au sujet du Groupe de travail HFC/PFC, des politiques sous l'égide du Fonds Multilatéral et des projets de sensibilisation en Inde. La prochaine réunion aura lieu en septembre en Australie, à l'invitation du gouvernement australien.

**Contact : Programme ActionOzone du PNUE TIE
tél : +33 1 44 37 14 50, fax : +33 1 44 37 14 74
e-mail : ozonaction@unep.fr
http://www.unepie.org/ozonaction.html**

Nouvelles des ONG

Une conférence souligne les inquiétudes à propos du bromure de méthyle

Amis de la Terre en Italie (Amici della Terra) a organisé une conférence le 16 mars 1999 à Rome destinée à informer le public sur l'utilisation du bromure de méthyle en Italie, l'existence d'alternatives écologiquement durables et la pression croissante exercée par les consommateurs d'Europe du Nord pour demander aux agriculteurs d'utiliser des produits de substitution.

Des représentants de syndicats agricoles, d'organisations de consommateurs, d'associations d'agriculteurs organiques et traditionnels et des ministères italiens appropriés ont participé à cette conférence, qui est parvenue aux conclusions suivantes :

- les alternatives non chimiques au bromure de méthyle, telles que la solarisation, sont utilisées efficacement en Italie; et
- les consommateurs s'inquiètent de plus en plus des effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone sur la santé et sur l'environnement et de l'utilisation du bromure de méthyle sur les fruits et légumes importés.

**Contact : Amici della Terra/FoE Italy
fax : +39 06 683 08610
e-mail : amiterr@amiciterr.it**

Dialogue entre les Protocoles de Montréal et de Kyoto : création d'un groupe de travail HFC/PFC

A la réunion de 1998 à Buenos Aires, les Parties à la Convention cadre sur les changements du climat (FCCC) ont invité les organisations appropriées du Protocole de Montréal à fournir des informations sur la réduction des émissions d'hydrofluorocarbures (HFC) et des perfluorocarbures (PFC), y compris leur utilisation en tant que substitutifs des SAO. A la réunion de 1998, au Caire, les Parties au Protocole de Montréal ont demandé au Groupe de l'évaluation technique et scientifique (TEAP) du PNUE de communiquer des informations du même ordre au FCCC, et d'évaluer les implications pour le Protocole de Montréal de l'inclusion des HFC et des

PFC dans le Protocole de Kyoto.

Suite à ces demandes, le TEAP a créé le Groupe de travail sur les HFC et les PFC, présidé par Stephen O. Andersen de l'US EPA. Le Groupe de travail comprend 30 experts de 17 pays (Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Inde, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Thaïlande). Le Groupe de travail a prévu des réunions techniques aux Etats-Unis, Japon, Pays-Bas, Singapour, Suisse, et Thaïlande.

Le TEAP et l'IPCC ont conjointement parrainé une réunion du 26 au 28 mai, à Petten aux Pays Bas. Le

TEAP présentera des conclusions provisoires lors de la réunion du Groupe de travail à composition non-limitée (OEWG) du Protocole de Montréal en juin, et le PNUE TIE et le Groupe de travail organisent actuellement une journée de séminaire en annexe à l'OEWG, prévue provisoirement pour le 18 juin.

Le compte rendu final sera terminé et imprimé pour pouvoir être diffusé à la XIe réunion des Parties au Protocole de Montréal qui aura lieu à Beijing en novembre 1999.

Contact : Dr Steve Andersen, US EPA
tél : +1 202 564 9069
fax : +1 202 565 2135

Réunions et ateliers

Réunion au Caire pour l'examen des RMP

Les représentants de 19 pays de l'Article 5 et de neuf pays non-Article 5, ainsi que les agences d'exécution, les agences bilatérales et le Secrétariat du Fonds, ont participé à une réunion destinée à examiner l'expérience acquise à ce jour en matière de Plans de gestion des fluides frigorigènes (RMP). Cette réunion a eu lieu au Caire en novembre 1998, suite à une recommandation du sous-comité sur l'examen des projets présentée à la XXVe réunion de l'ExCom. Elle a été organisée avec l'aide financière et technique des gouvernements suisses et allemands.

La réunion a examiné les deux aspects du processus des RMP, à savoir la préparation et la mise en oeuvre. Un compte rendu, établi au terme de la réunion, présente les recommandations des participants, prend note des obstacles et des réussites, et suggère des améliorations et des recommandations pour les RMP. Le compte rendu a été présenté à la XXVIIe réunion de l'ExCom et sera disponible sur le site Internet d'ActionOzone.

Contact : Programme ActionOzone du PNUE TIE
tél : +33 1 44 37 14 50, fax : +33 1 44 37 14 74
e-mail : ozonation@unep.fr
http://www.unepie.org/ozonation.html

Application au changement des climats de l'expérience sur le transfert de technologie sous l'égide du Protocole de Montréal

Récemment, l'expérience acquise sur le transfert de technologie sous l'égide du Fonds Multilatéral a été examinée pour la première fois dans la région de l'Asie et du Pacifique, à l'occasion d'un atelier sur le transfert de technologie, organisé conjointement par le PNUE, le Centre d'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (APCTT) et le Centre pour la science et la technologie des pays non alignés et autres pays en voie de développement.

L'atelier a permis aux donateurs et aux bénéficiaires de technologies de présenter leurs points de vue en ce qui concerne l'expérience acquise lors du transfert et de la mise en oeuvre des technologies.

La réunion a également examiné un autre thème important, à savoir l'interaction entre le Protocole de Montréal et le Protocole de Kyoto. 1999 est une date clé pour ces deux traités. Pour le Protocole de Montréal, c'est l'année au cours de laquelle les pays en développement commenceront à respecter leurs engagements; pour le Protocole de Kyoto, c'est la dernière année avant que le Mécanisme pour un développement

propre (CDM) devienne opérationnel.

Certains des gaz qui remplacent les SAO conformément au Protocole de Montréal sont aussi des gaz à effet de serre qui doivent être réglementés conformément au Protocole de Kyoto. Sur ce thème de l'interaction entre les traités, le Professeur Ogunlade Davidson, co-président de l'IPCC, a précisé aux participants que l'expérience pratique en matière de coopération technologique, acquise à l'échelle mondiale sous l'égide du Mécanisme financier du Protocole de Montréal, serait utile aux Parties à la FCCC, qui travaille à l'élaboration d'un mécanisme similaire.

L'atelier s'est achevé par une table ronde sur les méthodes recommandées pour assurer le succès des transferts de technologie et pour entreprendre le processus qui permettrait de comprendre l'interaction entre les deux traités sur la protection du climat.

Une fois terminé, le compte rendu de l'atelier de Bangkok sera disponible sur le site Internet du Programme ActionOzone du PNUE TIE à l'adresse ci-dessous.

Contact : Programme ActionOzone du PNUE TIE
tél : +33 1 44 37 14 50
fax : +33 1 44 37 14 74
e-mail : ozonation@unep.fr
http://www.unepie.org/ozonation.html

Le point sur l'élimination du **B R O M U R E D E M É T H Y L E**

Le plan de politique sectorielle de la Chine pour l'élimination du bromure de méthyle est en bonne voie

La première mission pour la préparation du plan de politique sectorielle pour l'élimination du bromure de méthyle en Chine (3—12 mars 1999) prévoit la visite de plusieurs exploitations agricoles qui utilisent actuellement du bromure de méthyle, ainsi que des réunions consultatives avec des représentants de l'industrie et des instituts d'études pour arriver à mieux comprendre les objectifs de la stratégie. L'Agence d'état pour la protection environnementale de Chine (SEPA) a créé un comité de direction pour le projet qui regroupe des représentants de la SEPA, du ministère de l'agriculture, du bureau du commerce intérieur et du bureau de l'industrie pétrochimique. Ce projet, financé sous l'égide du Fonds

Multilatéral, vise essentiellement à contrôler l'utilisation croissante du bromure de méthyle en Chine, en particulier pour les nouvelles applications.

Les participants à cette mission ont convenu de l'action à accomplir pour achever le projet, d'une échéance pour la communication des données manquantes et de l'identification des meilleures options de politique à court terme 'les plus rentables' pour la Chine pour le contrôle de l'utilisation du bromure de méthyle. Les résultats préliminaires devront être approuvés lors d'une réunion consultative plus étendue, qui doit avoir lieu en juillet et à laquelle participeront toutes les agences d'exécution, les agences bilatérales et le Secrétariat du Fonds. Cette réunion sera organisée conjointement par le PNUE et la SEPA.

Contact : Programme ActionOzone du PNUE TIE
tél : +33 1 44 37 14 50, fax : +33 1 44 37 14 74
e-mail : ozonation@unep.fr
<http://www.unepie.org/ozonation.html>

Le point sur les projets de démonstration—Égypte

Un atelier a marqué le début d'un projet de démonstration en Égypte sur l'utilisation de quatre alternatives au bromure de méthyle en horticulture, mis en oeuvre par GTZ. Cet atelier, auquel ont participé les principaux horticulteurs, avait pour objectif la planification d'essais de démonstration. Les horticulteurs présents se sont déclarés prêts à essayer des alternatives au bromure de méthyle. Les essais de démonstration seront spécialement adaptés en fonction des cultures et des emplacements (solarisation, greffes, vapeur et protection phytosanitaire intégrée avec désinfection végétale par plantes-pièges).

Contact : GTZ, tél : +49 6196 792178
e-mail : proklima@gtz.de

Le bromure de méthyle et le Protocole de Montréal: l'importance des Ajustements de 1997

● *Que sont les Amendements et Ajustements au Protocole de Montréal?*

Depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Montréal en 1989, les Parties se sont réunies régulièrement pour examiner et intégrer l'évolution des connaissances au sujet de la couche d'ozone et des substances qui l'appauvrissent. Les décisions prises par les Parties lors de ces réunions sont intégrées au Protocole de Montréal sous forme d'Amendements ou d'Ajustements.

● *Quelles est la différence entre un Amendement et un Ajustement?*

Pour ce qui est du Protocole, il y a une différence très nette entre un Amendement et un Ajustement. Lorsqu'une décision est prise pour intégrer des contrôles sur un ou plusieurs produits chimiques, cette décision donne lieu à un Amendement au Protocole. Les Amendements sont ratifiés par les Parties individuelles et, une fois ratifiés, les Parties s'engagent à les respecter. Toutes les décisions ultérieures concernant un ou plusieurs produits chimiques (p.e. modifications des programmes d'élimination) donneront lieu à des Ajustements.

● *Combien y a-t-il eu d'Amendements ou d'Ajustements au Protocole de Montréal depuis son entrée en vigueur?*

A ce jour, il y a eu trois Amendements au Protocole de Montréal: à Londres en 1990, à Copenhague en 1992 et à Montréal en 1997. Des ajustements ont été effectués au cours de

la IIe, IVe, VIIe et IXe réunions des Parties

● *Quelle était la situation pour le bromure de méthyle avant les Ajustements de Montréal?*

Le bromure de méthyle a été répertorié pour la première fois dans l'Amendement de Copenhague en 1992. Cependant, aucune mesure de contrôle n'a été adoptée jusqu'en 1995 où la VIIe réunion des Parties a convenu de l'élimination du bromure de méthyle d'ici 2010 dans les pays développés et du gel de sa consommation et production d'ici 2002 dans les pays en développement. Ceci a été considéré comme un Ajustement au Protocole de Montréal.

● *Quels ont été les changements apportés par les Ajustements de Montréal?*

Les Parties ont tenu compte d'une recommandation du Comité d'évaluation scientifique du Protocole de Montréal qui conseillait d'éliminer le bromure de méthyle le plus rapidement possible et, au cours de leur IXe réunion, à Montréal en 1997, ont convenu d'un

programme d'élimination pour le bromure de méthyle pour les pays en voie de développement, avec des réductions provisoires. Les points majeurs des Ajustements de Montréal ont été que l'échéance d'élimination pour les pays développés a été avancée de cinq ans et un programme d'élimination pour les pays en voie de développement a été établi.

● *Les Ajustements tiennent-ils compte des besoins spéciaux des pays de l'Article 5?*

Les Ajustements de Montréal accordent aux pays en voie de développement un 'délai de grâce' pour une élimination du bromure de méthyle conforme au calendrier fixé pour les pays développés. Les pays en voie de développement auront ainsi le temps de procéder à des enquêtes, et d'opter pour des remplacements.

Les exigences du Protocole de Montréal à propos du bromure de méthyle figurent au tableau ci-dessous

Contact : UNEP TIE, fax : +33 1 44 37 14 74
e-mail : ozonation@unep.fr

| <i>Bromure de méthyle</i> | <i>Pays développés</i> | <i>Pays en voie de développement (Article 5)</i> |
|-----------------------------------|--|--|
| Avant les Ajustements de Montréal | Gel en 1995 au niveau de base de 1991 | Gel en 2002 au niveau de base moyen 1995-98 |
| Après les Ajustements de Montréal | 25 pour cent de réduction d'ici 1999 50 pour cent de réduction d'ici 2001 70 pour cent de réduction d'ici 2003 | Examen du programme de réduction en 2003 25 pour cent de réduction d'ici 2005 |
| | Élimination totale d'ici 2005 | Élimination totale d'ici 2015 |

Les utilisations pour pré-expédition et mise en quarantaine sont exemptées des programmes de réduction et d'élimination. Les usages essentiels pour lesquels il n'existe pas d'alternatives viables ne sont pas inclus dans les programmes d'élimination.

L'UNEP IE est maintenant UNEP TIE

L'ex Centre Environnement et Industrie du PNUE, à Paris, est à présent la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE (PNUE TIE). La nouvelle division a pour mission d'aider les décideurs au sein des gouvernements, des collectivités locales et de l'industrie à développer et adopter des politiques et des méthodes moins polluantes et plus sûres ; à utiliser efficacement les ressources naturelles ; à assurer une bonne gestion des produits chimiques ; à intégrer les coûts environnementaux ; et à réduire la pollution et les risques pour les gens et pour l'environnement.

Dirigée par Mme Jacqueline Aloisi de Larderel, la division est composée d'un centre et de quatre unités: le Centre de technologie environnementale international (Osaka), l'Unité Production et Consommation (Paris), l'Unité Produits chimiques (Genève), l'Unité Energie et ActionOzone (Paris) et l'Unité Economie et Commerce (Genève).

Contact : PNUE TIE, fax : +33 1 44 37 14 74
e-mail : ozonaction@unep.fr
http://www.unepie.org/ozonaction.html

Nouvelles mondiales

Les Philippines ont interdit les nouveaux CFC-11 et 12 pour le secteur de la fabrication à partir de janvier 1999. Cette décision entre dans le cadre des politiques présentées dans le programme de pays actualisé récemment approuvé. Les CFC continueront d'être disponibles pour l'entretien.

Contact : Mme Lourdes Sison, DENR
tél : +632 9296626 ext. 2106

L'état de **Bahreïn** vient de publier un décret ministériel interdisant l'importation de biens de consommation et de véhicules contenant des CFC répertoriés à l'Annexe A du Protocole de Montréal. Le décret demande également aux établissements et ateliers qui utilisent des SAO de s'inscrire auprès des services des Affaires environnementales dans les 45 jours suivant la date de passation du décret, car toutes les importations devront être approuvées par ces services.

Contact : Jameel Eksail, fax : (973) 310653

L'agence **suédoise** pour l'environnement propose l'interdiction des exportations vers les pays en développement des réfrigérateurs usagés et autres produits contenant des SAO, ceci pour aider ces pays dans l'action qu'ils mènent pour éliminer les SAO. L'agence propose également de reporter de

La récupération et le recyclage des fluides frigorigènes en images



Guatemala (en haut à gauche)

M Marco Alberto Girón Rieckhof, propriétaire de la société d'entretien d'équipements de réfrigération Mantenimiento de Refrigeración, S.A., dans son atelier à Guatemala.

La société assure l'entretien de grands équipements de réfrigération commerciale et industrielle de la ville. Elle emploie 3 ou 4 personnes et ses prestations principales concernent l'entretien contractuel d'une vingtaine d'entreprises qui nécessitent un entretien permanent de leurs équipements de réfrigération.

La société de M Girón Rieckhof a reçu une unité de récupération A'Gramkow fournie par le Bureau National Ozone dans le cadre du Programme de récupération et de recyclage des SAO au Guatemala. M Girón Rieckhof a créé son propre centre de formation sur le recyclage dans son atelier et a mis au point un dispositif de



formation, que l'on peut voir sur la photo, entre M Girón Rieckhof et l'unité de récupération.

Contact : Comisión Nacional del Medio Ambiente (CONAMA), tel/fax : +502 334 7922
e-mail : oznet@quik.guate.com

Chine (en haut, à droite)

M Zhang Wen Xu, du Zhejiang Fluoro Chemical Industry Research Institute, et M N. J. Busch, conseil, à côté d'une unité de récupération A'Gramkow destinée à la récupération des CFC sur les cylindres de distribution. M Zhang Wen Xu a aidé l'usine au niveau de la conception, de l'installation et du fonctionnement de l'unité de récupération qui a récupéré 50 tonnes de CFC-12 au cours des six premiers mois de fonctionnement. (juin-décembre 1998)

Contact : SEPA, fax : +86 10 6615 1776
e-mail : nepafeco@public.bra.net.cn

cinq ans une interdiction sur la poursuite de l'utilisation d'équipements de réfrigération non domestique contenant jusqu'à 900 grammes de CFC, en raison du coût de remplacement très élevé de ces équipements en fin d'utilisation. Cependant, le remplissage des équipements à l'aide de CFC, neufs ou recyclés, est interdit à partir du 1er janvier 1998.

Contact : Maria Ujfalusi, Naturvardsverket
e-mail : maria.ujfalusu@environ.se

Le gouvernement de la **République de Croatie** a récemment promulgué un arrêté sur les SAO. Cet arrêté stipule les politiques gouvernementales sur le contrôle des émissions, l'utilisation, les exportations et les importations de SAO répertoriées dans le Protocole de Montréal.

Le nouvel arrêté contient une interdiction sur l'importation des SAO récupérés et recyclés (à l'exception des halons provenant des banques de halons) et impose une licence pour le commerce des SAO. Il stipule également des réductions spécifiques de la consommation de SAO conformément au Protocole de Montréal jusqu'en 2006 et des pénalisations pour ceux qui ne respectent pas ces limites.

Contact : Mme Jasenka Necak, Ministry of Civil Engineering and Environmental Protection
fax : +385 1 537 203

Responsable en chef de l'évaluation

M Ansger Eussner a récemment pris ses fonctions au Secrétariat du Fonds Multilatéral à titre de responsable en chef de l'évaluation. Sa priorité principale sera la mise en oeuvre du programme de travail Contrôle et évaluation approuvé à la XXVIIe réunion de l'ExCom.

Statut des ratifications

(12 mai 1999)

Convention de Vienne
169 Parties ; pas de nouvelles Parties

Protocole de Montréal
168 Parties ; pas de nouvelles Parties

Amendement de Londres
129 Parties ; 2 nouvelles Parties : Bulgarie et Estonie

Amendement de Copenhague
88 Parties ; nouvelle Partie : Estonie

Amendement de Montréal
12 Parties ; 6 nouvelles Parties : Bolivie, Espagne, Jordanie, Luxembourg, Panama, St Christopher and Nevis

L'entretien du Bureau National Ozone

Cet article fait partie d'une série d'articles présentant le point de vue des Responsables gouvernementaux SAO

M Victor Yameogo



Directeur adjoint, Bureau Ozone, Ministère de l'environnement, Burkina Faso

Quelles ont été les principales réalisations de votre Bureau National Ozone au cours des deux dernières années?

Au cours des deux dernières années, notre action a porté essentiellement sur des activités qui nous permettront de respecter le gel de 1999, et de parvenir à une élimination totale vers 2005–2006.

Ces activités comprennent des programmes de formation pour les techniciens chargés de l'entretien en réfrigération, et pour les réparateurs de réfrigérateurs et de chambres froides, ainsi que des réunions de consultation avec les services de douane, le Ministère du Commerce et d'autres intervenants pour analyser la législation en vigueur dans notre pays. Suite à ces consultations, nous avons établi un système de licences pour le contrôle et la surveillance de la consommation de SAO, qui a été mis en place en mars 1997.

Par ailleurs, nous avons entrepris un certain nombre d'activités dans le domaine de la sensibilisation et de la diffusion de l'information. Tout ceci nous a permis d'éliminer 2,4 tonnes de SAO. A l'heure actuelle, nous sommes en train d'établir un centre de récupération/recyclage.

Quelles ont été les principales difficultés de votre tâche?

Nos difficultés ont été essentiellement d'ordre administratif, notamment la lenteur des réponses qui retardent le déroulement normal du processus. Ceci est vrai au niveau de l'agence d'exécution et au niveau national.

Qu'est-ce qui vous a le plus aidé dans votre tâche?

Il est indéniable que la législation constitue un cadre de travail qui nous permet d'obtenir beaucoup de résultats. Le système de licences nous donne une vue d'ensemble réaliste et attire l'attention des importateurs et des utilisateurs qui, spontanément, s'adressent au Bureau Ozone pour obtenir des informations. La formation est également un élément important dans la poursuite de nos objectifs.

Quelles mesures prenez-vous pour respecter le gel de 1999?

La formation et l'application d'un système de licences sont deux aspects importants de notre action. Mais la diffusion de l'information et la sensibilisation sont toutes aussi importantes, en particulier dans un pays où, malheureusement, un certain nombre de personnes ne savent ni lire ni écrire.

A la lumière de votre expérience, quels conseils pourriez-vous donner à d'autres pays en développement à propos des objectifs du Protocole?

Notre pays partage des frontières avec d'autres pays plus grands que nous. Les SAO viennent de ces pays-là. Donc, c'est principalement dans le domaine de notre collaboration avec les services de douanes que nous avons le plus appris. Nous avons constaté que pour comprendre la consommation de SAO, il est important de travailler directement avec les services de douane, et de ne pas se fier uniquement aux statistiques. De la sorte, vous obtenez une explication détaillée des listes des douanes, qui incluent les substances contrôlées, et une meilleure connaissance des composants de ces substances (notamment pour les mélanges) vous permet de déterminer les mesures spécifiques à prendre pour les contrôler. Etant donné que des listes similaires existent dans de nombreux pays de notre région, des échanges d'information basés sur

Prochaines réunions

Groupe de travail HFC/PFC du TEAP:
Réunion du secteur de la réfrigération,
Allemagne, 3–4 juin 1999

Réunion du Comité de mise en oeuvre,
Réunion du Bureau, Réunion du Groupe
spécial sur le réapprovisionnement, Genève,
Suisse, 14 juin

XIXe réunion du Groupe de travail à
composition non limitée (OEWG) des Parties
au Protocole de Montréal sur les substances qui
appauvrissent la couche d'ozone, Genève,
Suisse, 15–18 juin 1999

l'expérience ainsi qu'une coopération seraient très utiles pour atteindre notre objectif.

Comment avez-vous utilisé le matériel d'information du Programme ActionOzone (publications, etc.) pour développer vos activités de sensibilisation, et en particulier, pour évaluer leur succès?

Les publications, vidéos et affiches produits par le Programme ActionOzone sont très appréciés et sont largement utilisés par le Bureau Ozone National pour nos campagnes de sensibilisation. Cependant, quelquefois, leur nombre est insuffisant. Leur reproduction est très coûteuse dans nos pays et il serait souhaitable que le PNUE puisse en fournir davantage au Bureau Ozone.

Contact : Ministère de l'environnement et de l'eau
fax : +226 31 81 34/+226 30 67 67
e-mail : yam.t.v.@fasonet.bf

ActionOzone, publication trimestrielle, est disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et portugais. Les articles de ce bulletin sont publiés à titre d'information et ne reflètent pas nécessairement la politique du PNUE.

Comité éditorial : Mme J. Aloisi de Larderel, Dr S. Andersen, Dr S. Carvalho, Dr O Davidson, Dr O El-Arini, M P. Horwitz, Mme I. Kökeritz, Dr L. Kuijpers, M G. Nardini, M K.M. Sarma, M R. Shende, M D. Stirpe, M. M. Verhille, M. Liu Yi
Directeur de publication : Mlle Cecilia Mercado
Assistant éditorial : M Jim Curlin

Le PNUE TIE serait heureux de recevoir toute information pour publication éventuelle.

Contact : M Rajendra Shende, **Coordinateur, Programme ActionOzone du PNUE.**

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE, INDUSTRIE ET ECONOMIE (PNUE TIE)

Programme ActionOzone

Tour Mirabeau, 39-43 Quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15, France

TEL : +33 1 37 14 50 FAX : +33 1 44 37 14 74
TELEX : 204 997F CABLE : UNITERRA PARIS
E-MAIL : ozonaction@unep.fr

Internet : <http://www.unepie.org/ozonaction.html>

Cette publication a été conçue et produite par Words and Publications (<http://www.words.co.uk>). Elle est imprimée sur papier recyclé et sans chlore dangereux pour l'environnement.

Publications récentes

En haut, à gauche : *Engaging countries : Strengthening compliance with international environmental accords.* Massachusetts Institute of Technology.

En haut, à droite : *Improving food and agriculture productivity—and the environment.* Environment Canada, 1998.

En bas, à gauche : *El agotamiento del ozono: plan de sensibilización en Uruguay.* PNUE.

En bas, à droite : *Fumigation guidelines,* Ministry of Agriculture, Fisheries and Food, Royaume-Uni, 1999.

